

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 10 décembre 2010

### Compte-rendu

L'an deux mil dix, le dix du mois de décembre, à vingt heures et 5 minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 3 décembre 2010, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

#### Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1<sup>ère</sup> Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2<sup>nde</sup> Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET, Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE (arrivé à 20h11), Boris OUDOT, Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance désignée : Madame Corinne CORTOT

~~~~~

Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 7 octobre 2010, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Vente d'une licence de 4<sup>ème</sup> catégorie :

Monsieur Michel MAUFFREY par courrier en date du 6 octobre 2010 nous informe de sa cessation d'activité depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009. Comme il s'agit de la dernière licence du village, elle ne peut pas, réglementairement, quitter Vielverge, c'est pourquoi Monsieur MAUFFREY la propose prioritairement à la commune moyennant un prix de vente de 5 000,00 Euros, négociables.

Monsieur le Maire indique que l'article L 3333-1 du Code de la santé publique prévoit qu'un débit de boisson de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> catégorie, qui a cessé d'être exploité depuis plus de 3 ans, est considéré comme supprimé et ne peut plus être transmis. Dans ce cas, la licence, considérée comme périmée, est supprimée. C'est ce qu'il adviendra à partir du 1<sup>er</sup> juin 2012.

Il indique également que depuis le 2 avril 2007 une formation est devenue obligatoire pour tout futur titulaire d'une licence de débit de boissons. La durée minimale de cette formation est de 20 heures et elle donne lieu à la délivrance d'un permis d'exploitation valable 10 ans.

Monsieur le Maire considère que la commune n'aura pas la possibilité de faire exploiter la licence et propose de rejeter la proposition de rachat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 5 voix CONTRE et 4 abstentions pour le rachat de la licence.

### Forêt Communale :

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Frédéric PACAUD, garde forestier, avec Messieurs Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT.

La création de chemins de 5 mètres tous les 40 mètres dans la coupe 30 pour les affouages de l'année prochaine, ne représente que 15 % de la surface (entre 1 et 2 ha). Si nous avons peu d'affouagistes, il n'y aura pas de problème, par contre si un nombre important d'habitants s'inscrit, il n'y aura que peu de bois pour chacun.

Afin de remédier à cette situation, il conviendrait de délivrer la coupe 16, comme prévu initialement sur le programme d'exploitation pluriannuel. Ceci permettra de pouvoir créer deux ou trois chemins supplémentaires et donc donner du bois à tout le monde. L'avantage de la création de chemins est la préservation d'un maximum de taillis pour les trente années à venir.

Le conseil est invité à se prononcer sur la destination des coupes de la parcelle 16 de la forêt communale inscrites par l'O.N.F. à l'état d'assiette de l'exercice 2011 : vente des arbres de futaies affouagères par les soins de l'O.N.F. de 2012 à 2013 et délivrance de 2011 à 2013 du taillis, des houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes, (ouverture de chemins tous les 40 mètres en 2011-2012 **si besoin**).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour la délivrance de la parcelle 16.

### Demande de location de terrain :

L'association FLAM CAR'S (déclarée le 30 juillet 2010 sous le numéro Identification R.N.A. : W212005467 à la Préfecture de la Côte d'Or) dont le but est la pratique de sports mécaniques et la conduite sur terre en particulier souhaiterait louer l'ancien terrain de football de la commune.

L'association est dirigée par Franck MARTIN de Flammerans (président) et Vincent PERDRISSET de Vielverge (vice-président) et est affiliée à UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique), elle comprend actuellement 6 licenciés.

Monsieur le Maire a rencontré le président de l'association. Ce dernier lui a indiqué qu'actuellement, ils doivent s'entraîner à Nuits Saint Georges et qu'ils souhaiteraient louer un terrain proche du siège de l'association. Ils souhaitent s'engager par contrat pour l'utilisation et la remise en état du terrain. Ils s'entraînent une fois par mois (deux fois par mois maximum à la belle saison). L'aménagement du terrain comprendra l'installation de buttes de terre mais tout sera fait dans la légalité.

Monsieur le Maire rappelle que le terrain a été prêté à une habitante pour récupérer le fourrage pour ses chevaux, mais il n'y a aucun engagement formel. La location du terrain serait un revenu supplémentaire pour la commune et apporterait une activité supplémentaire.

Monsieur le Maire propose de conclure un contrat de location, avec l'association, pour une année renouvelable, afin de mettre fin à la location si des nuisances trop

importantes étaient constatées et invite les membres du conseil à définir le prix de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 2 voix POUR et 7 voix CONTRE pour la location à l'association FLAM CAR'S. Monsieur le Maire informera l'association par courrier.

### Décisions modificatives

Comme chaque fin d'année, nous devons modifier des lignes budgétaires afin de les rendre conformes à la réalité des opérations réalisées.

Il y a différents dépassements sur des articles budgétaires bien précis.

Art. 21311 Hôtel de ville (volets portes mairie) + 1 100

Art. 21318 Autres bâtiments publics - 1 100

Art. 2132 Immeuble de rapport (remplacement chaudière) + 3 200

Art. 21318 Autres bâtiments publics - 3 200

Art. 60621 Combustible + 553

Art. 60622 Carburant - 553

Art. 60632 Fournitures petit équipement + 900

Art. 60631 Fournitures entretien - 900

Art. 6132 Locations immobilières + 200

Art. 6135 Locations mobilières - 200

Art. 6261 Frais affranchissement + 400

Art. 6281 cotisations diverses - 400

Art. 6182 Documentation générale + 400

Art. 6184 Versement à des organismes de formation - 400

Art. 62878 Transports scolaires + 4 600

Art. 6281 Concours divers - 4 600

Art. 63513 Autres impôts locaux + 640

Art. 637 Autres impôts - 640

Art. 6336 Cotisations CNFPT + 1 700

Art. 6332 Cotisations - 1 700

Art. 6454 Cotisations ASSEDIC + 500

Art. 6451 Cotisations pour assurance personnelle - 500

Art. 64832 Contribution fonds compensation + 30

Art. 6531 Indemnité maire et adjoints - 30

Art. 654 Pertes/créances irrécouvrables + 24

Art. 6554 Contributions aux organismes - 24

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les décisions modificatives et charge Monsieur le Maire d'effectuer les écritures nécessaires.

### Mur du Murey :

La première partie de la réfection du mur du Murey est terminée et chacun a pu constater la qualité du travail.

Pour la seconde partie, à droite du pont jusqu'au fossé, nous devons passer par un appel d'offre. Nous solliciterons les entreprises pour qu'elles effectuent un travail similaire à la première partie. L'entreprise GAUDRY S.A.S. a effectué un chiffrage. Monsieur le Maire l'a déjà informé qu'elle devra soumissionner comme les autres entreprises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à 8 voix POUR et 1 abstention les réparations sur la seconde partie du mur du Murey et charge Monsieur le Maire de lancer la consultation des entreprises.

### Adhésion de la ville de Beaune au SICECO :

Monsieur le Maire indique que le comité du SICECO a accepté la demande d'adhésion de la ville de Beaune et les modifications mineures des statuts qu'elle entraîne. Il précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer, selon la règle de la majorité qualifiée, sur cette nouvelle adhésion et les adaptations statutaires.

Monsieur le Maire donne lecture des statuts modifiés.

Après en avoir délibéré, vu les statuts du SICECO, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu la délibération de la ville de Beaune du 24 juin 2010, vu la délibération annexée du Comité du 29 septembre 2010, considérant que la demande de la ville de Beaune d'adhérer au SICECO répond aux impératifs de regroupement au sein d'une structure départementale unique organisatrice de la distribution publique d'électricité, formulés par la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, le Conseil Municipal décide à 8 voix POUR et 1 abstention, d'approuver l'adhésion de la ville de Beaune, d'accepter les modifications statutaires adoptées par l'Assemblée Générale du Comité du SICECO en date du 29 septembre dernier, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

### Écoles Fleuries :

L'école maternelle s'est vu attribuée un Premier Prix National les 12 et 13 octobre dernier par le jury national des "Écoles Fleuries".

La cérémonie de remise des diplômes aura lieu le mercredi 19 janvier 2011 à 15h00 au lycée Louis le Grand à Paris. La délégation comprendra un enseignant, 1 à 3 élèves et Monsieur le Maire.

Dans le but de ne pas privilégier que quelques élèves et de bénéficier d'un tarif de groupe, les enseignantes réfléchissent actuellement avec les parents d'élèves pour

organiser un voyage avec l'ensemble des élèves et une activité autre pendant la remise des prix.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école afin d'aider au financement du déplacement à Paris, en comptant 50,00 €uros par personne soit la somme de 200,00 €uros (un enseignant et trois élèves).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution de la subvention.

### Subventions du Conseil Général :

Joël ABBEY, vice-président du Conseil Général et conseiller général du canton de Pontailier sur Saône nous informe de l'attribution des subventions suivantes :

✓ dans le cadre du programme « Un avenir durable » au titre des travaux de dépressage pour les parcelles 19 et 33p d'une subvention d'un montant de 3 575,00 €uros.

✓ dans le cadre du programme « Une impérative prise de conscience sur l'eau » au titre des études préalables aux travaux d'assainissement de la commune d'une subvention d'un montant de 42 348,28 €uros. Cette somme sera versée directement au SIAAEF.

### Questions diverses :

#### ✓ **Indemnité de conseil de Mesdames les comptables du Trésor**

Nous avons reçu le décompte de Madame Marie-Louise STUTZINGER seulement mercredi 8 décembre, c'est pourquoi le point est traité en questions diverses.

L'indemnité de Madame Cécile FROMION s'élève à 47.33 €uros pour ses conseils du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février.

L'indemnité de Madame Marie-Louise STUTZINGER s'élève à 273.32 €uros pour la période à partir du 1<sup>er</sup> mars.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à 3 voix POUR, 1 voix CONTRE et 5 abstentions le montant des indemnités.

#### ✓ **Point d'apport volontaire.**

Le Président du Syndicat Mixte a enfin apporté une réponse officielle à la demande adressée au mois de mai concernant le remplacement des colonnes du Point d'Apport Volontaire par des containers semi enterrés. Il rappelle que notre commune ne possède plus la compétence de collecte et de traitement des déchets. La compétence a été transférée à la Communauté de Communes, qui l'a elle-même transférée au Syndicat Mixte et de ce fait nous ne pourrions pas inscrire la dépense à notre budget.

#### ✓ **Tarifs prestations communales :**

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des prestations communales pour l'année 2011, en maintenant la différence entre les habitants de Vielverge et les personnes extérieures au village.

Il propose de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2010 à l'exception du forfait pour vaisselle cassée ou perdue qu'il souhaite passer de 2.00 € à 3.00 €. Cette proposition est discutée : compte tenu du coût plus élevé pour remplacer les ustensiles (couverts de service, casseroles, ...), les tarifs à appliquer suivants sont proposés : verres, assiettes et couverts de table : 2,00 € ; autres : 5,00 €

Monsieur le Maire souhaite également que soit ajoutée une nouvelle prestation en faveur des artisans, artistes, etc. du village pour lesquels seuls les consommables seraient facturés et ce, à raison de 3 locations d'une journée par année civile.

|                                                                                                                                                                                                                  | <b>Habitants de Vièverge</b> |               | <b>Personnes extérieures</b> |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------|------------------------------|---------------|
| Week end (du vendredi soir au lundi soir)                                                                                                                                                                        | 95.00 €                      |               | 115.00 €                     |               |
| Apéritifs, cocktails, réunion (en demie journée)                                                                                                                                                                 | 30.00 €                      |               | 40.00 €                      |               |
| Artiste, artisans, etc.                                                                                                                                                                                          | Consommables                 |               |                              |               |
| Couvert par personne comprenant au maximum :<br>2 assiettes plates<br>1 assiette creuse<br>1 assiette à dessert<br>3 verres, 1 tasse à café,<br>une fourchette, un couteau,<br>une grande et une petite cuillère | 0.50 €/par personne          |               | 0.60 €/par personne          |               |
| Verre, assiette et couverts de tables cassés ou perdus                                                                                                                                                           | 2.00 €                       |               | 2.00 €                       |               |
| Autres ustensiles cassés ou perdus                                                                                                                                                                               | 5.00 €                       |               | 5.00 €                       |               |
| Ménage effectué par les services municipaux                                                                                                                                                                      | 30.00 €                      |               | 40.00 €                      |               |
|                                                                                                                                                                                                                  | <b>Emportés</b>              | <b>Livrés</b> | <b>Emportés</b>              | <b>Livrés</b> |
| Tables                                                                                                                                                                                                           | 2.00 €                       | 3.00 €        | 3.00 €                       | Non           |
| Chaises                                                                                                                                                                                                          | 0.30 €                       | 0.50 €        | 0.50 €                       | Non           |
| Bancs                                                                                                                                                                                                            | 0.50 €                       | 1.00 €        | 1.00 €                       | Non           |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer ces nouveaux tarifs pour l'année 2011.

#### ✓ Réunion assainissement

La réunion au Syndicat SIAAEF a eu lieu le mardi 30 novembre dernier avec Monsieur VILLET représentant le cabinet MERLIN, ce dernier a été mandaté pour reprendre l'étude de B&R Ingénierie. La commune a été représentée par Madame Mireille THIÉBAUD, adjointe.

Le chiffrage estimatif s'élèverait à plus de 2 500 000, 00 € (au lieu des 3 000 000,00 € prévus par B&R) mais sans la station d'épuration, ce qui ne permet pas une visibilité parfaite. Un rendez-vous est fixé au 15 décembre afin de visiter les deux villages et définir les passages du réseau d'assainissement.

Courant janvier 2011, une réunion du syndicat avec Monsieur VILLET présentera un chiffrage précis et une réalisation détaillée.

✓ **PPMS**

Madame Charlène BRULLEBAUT, directrice de l'école maternelle, a remis à Monsieur le Maire le Plan Particulier de Mise en Sûreté pour l'école au titre de l'année scolaire 2010-2011. Ce plan a été validé par le conseil d'école du 5 novembre 2010.

Conforme au précédent PPMS, puisqu'il ne s'agit que d'une mise à jour, il n'appelle aucune remarque particulière.

✓ **Drainage d'un terrain communal**

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> décembre, Monsieur Gilles ROCHE du GAEC GRAND VIE, locataire de parcelles communales, sollicite l'autorisation de drainer à ses frais le terrain.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande identique avait été formulée en 2008, (à l'ordre du jour du conseil du 14 mai, validée en Préfecture le 18 juin) par un autre agriculteur, Monsieur Robert COLLOT et que le conseil s'était prononcé pour une autorisation de drainage à la condition que les drains installés restent la propriété de la commune.

Madame Murielle ROCHE sort et ne participe pas à la discussion et au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne l'autorisation à l'unanimité pour le drainage des parcelles aux frais du GAEC GRAND VIE avec conservation des drains pour la commune.

✓ **Arbre de Noël du dimanche 19 décembre.**

Le spectacle de Noël, avec remise des cadeaux aux enfants de 0 à 10 ans, aura lieu à la salle des fêtes de Soissons sur Nacey.

Il sera suivi de la remise des cadeaux et d'un apéritif. 53 enfants, accompagnés de 51 adultes sont inscrits. Pour les enfants ne pouvant participer, la remise des cadeaux se fera en mairie dans la semaine qui suit.

L'installation de la salle se fera dans l'après-midi et le service de l'apéritif sera effectué par les membres du conseil.

Murielle ROCHE, Boris OUDOT, Pascal BELLORGET, Arnault MERLE, Gérald THIBERT, Corinne CORTOT, Mireille THIEBAUD et Alain CHARLET participeront.

✓ **Vœux 2011 :**

Pour permettre à un maximum de personnes de participer, Monsieur le Maire a arrêté la date du samedi 8 janvier à 11h30 pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

La présence de l'ensemble des membres du Conseil est vivement souhaitée.

Comme l'année dernière, l'ensemble de la population, les maires du canton, le député Rémi DELATTE, les sénateurs Alain HOUPERT, François PATRIAT et François REBSAMEN, le conseiller général Joël ABBEY, le personnel communal, les institutrices, les Présidents d'association et les artisans participants au marché du vide grenier seront invités.

✓ **Coupe 29 (Gérald THIBERT) :**

Un gros fossé traverse la coupe 29, et il serait nécessaire de réaliser un pont pour permettre le débardage. Compte tenu du coût très important que représenterait un pont en béton, et des difficultés techniques à le réaliser, il a été convenu avec M.



PACAUD, de trouver un accord avec M. BRISVILLE qui est équipé de matériel forestier, afin d'abattre un ou plusieurs peupliers pour réaliser un pont provisoire en bois. Gérald THIBERT et Alain CHARLET le contacteront.

✓ **Église** (Evelyne SOMMET) :

Certaines marches de l'église étant en très mauvais état, Evelyne SOMMET propose que l'on étudie la possibilité d'effectuer des travaux de réfection. Monsieur le Maire contactera l'entreprise GAUDRY.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Corinne CORTOT

Alain CHARLET